

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0123/26
INFORMATION

Direction des Affaires Juridiques -

Nous, Tom DELAHAYE,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- la délibération DE-22/26 prise en séance du Conseil Municipal du 9 février 2026, portant sur l'autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offre ouvert européen et de signature du marché avec l'opérateur retenu pour l'abattage, l'élagage et la taille végétale des espaces verts de la Ville,

CONSIDERANT QUE :

- Monsieur le Maire a signé les pièces du marché,
- Ces pièces doivent être déposées en Préfecture pour le contrôle de légalité,
- La Ville de Canteleu, labellisée « Territoire Engagé-Climat-Air-Energie » intègre dans ses Marchés Publics la recherche systématique d'actions en faveur des objectifs du développement durable,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les pièces constitutives du marché ainsi que les documents de procédure du marché sont annexés à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'Etat dans le département. Il en sera rendu compte en communication au Conseil Municipal de Canteleu lors de sa plus proche réunion obligatoire.

ARTICLE 3 : M. Le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,
- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site www.telerecours.fr.

FAIT A CANTELEU, le 17 août 2026

Le Maire

Pour le Maire,
le Premier Adjoint,

François SEVILLA

Tom DELAHAYE

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 17/08/2026

Affichage le : 17/08/2026

Notification le : 17/08/2026

Préfecture le : 17/08/2026

ID DEMAT : 076-217601574-20260817-lmc1H13760H1-AR